



# Saison 2020-2021

## Rapport de la trésorière

### PREAMBULE

Pour rappel :

1. Conformément à nos statuts, l'exercice comptable couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de chaque année.
2. La saison de basket commence officiellement le 1<sup>er</sup> septembre pour se terminer au 30 juin.
3. Les subventions des différentes communes sont attribuées pour une année civile soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
4. Les charges sociales et assurances LPP sont calculées sur une année civile soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Ces états de fait amènent à l'utilisation de comptes transitoires afin d'avoir une comptabilisation des charges et des produits conforme à la saison de basket. Nous avons ainsi une comptabilisation effective des dépenses et des recettes par saison.

### EXERCICE COMPTABLE 2020-2021

Le bilan et les comptes de résultats bouclés au 31 mai 2021 sont en téléchargement sur notre site internet.

Les produits d'exploitation se montent à CHF 327'632,98 et les charges à CHF 317'998,77.

La saison 2020-2021 laisse apparaître un bénéfice de CHF 9'634,21.

Le capital actuel de l'association de CHF 36'685,96 sera augmenté du bénéfice pour se situer au 1<sup>er</sup> juin 2021 à CHF 46'320,17.

### PANDEMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

Depuis le début de la saison, nous avons continué à gérer les restrictions dues à la crise sanitaire vécue depuis mi-mars 2020. Si le minibasket a pu poursuivre ses activités, les équipes seniors ont subi l'arrêt complet de leurs activités. Les équipes U20 ont cessé de s'entraîner durant 2 mois, le Comité directeur a dû prendre un certain nombre de décisions pour faire face à cette situation inhabituelle, notamment au niveau des indemnités, des cotisations versées par nos membres et des prévisions comptables pour la saison 2021-2022.

La situation est actuellement stabilisée. Toutefois, le Comité directeur a décidé de maintenir une provision COVID-19 de CHF 32'000.- pour garantir un risque éventuel de la crise sanitaire sur le prochain exercice comptable. Les vérificateurs aux comptes ont été informés de cette provision qui représente CHF 80.- par membre actif. En effet, plusieurs inconnues demeurent, entre autres le fait de savoir si nous recevrons ou non la totalité des subventions communales voire les aides cantonales et fédérales.

### A. INDEMNITES

La masse salariale représente le 53,19% (exercice précédent 45,52%) des charges. Elle a augmenté d'environ 7,67% par rapport à l'exercice précédent. La différence entre les deux exercices peut paraître très importante mais il faut savoir que nous avons eu beaucoup moins d'autres charges ce qui explique l'augmentation du pourcentage.

Les rémunérations sont calculées selon une grille d'indemnités revue chaque saison par le Comité directeur. Elle tient compte du nombre d'entraînements et du degré de formation, tous nos entraîneurs et cadres sportifs étant qualifiés et reconnus Jeunesse et Sports (J+S).

Des contrats à durée déterminée (CDD) comportant un cahier des charges sont signés avec les personnes qui sont rémunérées. Les indemnités qui dépassent le montant annuel de référence de CHF 2'300.- sont soumises aux charges sociales.

Un certificat de salaire annuel est établi chaque année. Aucune exonération d'impôt n'est accordée par le Canton, chacun étant tenu de déclarer ses revenus.

### **1. Indemnités : Mesures prises durant la crise sanitaire (COVID-19)**

#### **Entraîneurs (22 personnes)**

Les indemnités ont été versées comme suit :

- à 100% toute la saison pour les entraîneurs des équipes U9-U11-U13-U15-U17 qui n'ont pas été impactés par les restrictions sanitaires.
- à 80% pour les mois de janvier et février pour les entraîneurs U20M1, U20M2
- à 80% pour les mois de janvier, février, mars et avril pour les entraîneurs 1LNM et 2LCF
- 0% pour les mois de mai et juin pour l'entraîneur des seniors 2LCF (aucune reprise des entraînements).

Les fonctions des cadres sportifs (4 personnes) et administratives (3 personnes) ont travaillé sans changement pour assurer l'application des diverses mesures drastiques demandées sur le terrain dans les salles ou administratives. Elles ont été rémunérées à 100%.

Il n'y a pas de changement au niveau des charges sociales qui sont prélevées en totalité sur les montants mensuels bruts versés.

### **2. Aides COVID-19 et subventions**

Les démarches pour l'obtention des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) n'ayant pas été reconduites par le Canton pour les associations sportives qui en avait déjà bénéficiés, le Comité directeur a toutefois décidé de continuer à rémunérer à raison de 80% les entraîneurs impactés par les restrictions sanitaires.

De son côté, l'ACGBA a réduit de 50% les frais d'inscription club, ceux des équipes seniors et des équipes jeunesse ainsi que 50% sur les cotisations entraîneurs. De plus, elle nous a remboursé un montant de CHF 12.- par licenciés (sauf les officiels et les joueurs licenciés sans compétition NEC) pour un montant de CHF 3'552.-. L'association cantonale a également pris à sa charge les frais d'arbitrage de tous les matchs cantonaux seniors, jeunesse et mini au 30.04.2021.

Quant à Swiss basketball, ils ont remboursé les frais d'arbitrages des équipes seniors et 1LNM. L'Assemblée des délégués a pris la décision de rembourser les licences SWB à raison de CHF 110.- (sur CHF 120.-) pour les seniors et de CHF 85.- (sur CHF 95.-) pour les U20 filles uniquement.

Aucune réduction des subventions communales, cantonales et autres. Elles ont été versées tardivement mais dans leur totalité à notre grand soulagement.

### **3. Indemnités Jeunesse et Sport (J+S)**

Pour l'année 2019-2020, nous avons constaté à notre plus grande surprise, qu'il était mentionné un crédit à la charge de la Confédération, en tant que subvention spéciale 2020 COVID-19, d'un montant de CHF 25'389.-. Ayant estimé une rentrée finale de CHF 3'000.-, une fois le décompte effectué, c'est finalement un solde de CHF 20'479.- qui nous a été versé en date du 14.01.2021.

Nous l'avons intégré dans le présent exercice en régularisation des actifs transitoires pour partie.

#### **4. Indemnités de formation - rétrocession des fédérations**

D'un montant de CHF 3'345.-, ce compte est composé des montants qui sont redistribués, selon certains critères, par Swiss basketball au club formateur lorsque que des joueurs dudit club évoluent en LNA. Cela varie chaque saison.

### **B. COTISATIONS DES MEMBRES 2020-2021**

Après l'envoi de plusieurs rappels, les cotisations impayées de la saison se montent encore à CHF 10'189,50 au 31 mai soit 7,40% des cotisations ! Des versements ont déjà eu lieu et une estimation de risque sur débiteur a été comptabilisée à raison d'environ 30% (CHF 3'404,50).

Pour information, les recettes du Bernex Basket proviennent essentiellement des subventions des institutions publiques à raison cette saison de 42,18%. Les cotisations représentent quant à elles le 34,69% de nos rentrées. La différence de 23,13% provient des recettes de manifestations, du sponsoring, de dons, de ventes, etc.

Pour la saison 2021-2022, la facture de cotisations sera envoyée d'ici fin septembre. Nous adaptions actuellement notre système en abandonnant l'envoi par courrier postal au profit d'une facture qui sera transmise par courriel. Nous mettons aussi en place le système e-facture (e-Bill ou e-Banking) et le système du QR Code puisque les bulletins de versement traditionnels seront progressivement supprimés.

#### **Cotisations et licences : Mesures prises durant la crise sanitaire (COVID-19)**

Le Comité directeur a décidé de rembourser la totalité des cotisations des équipes seniors et 1LNM qui ont été très fortement impactées dans leurs entraînements.

Un remboursement partiel de CHF 100.-, représentant 2 mois d'inactivité, arrondi, a été octroyé aux équipes U20. Il a également été décidé de rembourser les licences aux équipes seniors, du fait du remboursement décidé par Swiss basketball.

#### **Budget : Cotisations et licences 2021-2022 (augmentation)**

La dernière augmentation des cotisations du Bernex Basket a eu lieu pour la saison 2010-2011. Depuis, elles n'ont jamais été réajustées et sont restées inchangées.

Le Comité directeur a examiné le coût des différentes équipes, notamment celui des équipes évoluant en championnat national pour lesquelles nous offrons de prestations non négligeables.

C'est la raison pour laquelle le Comité directeur a décidé d'ajuster les montants pour la saison 2021-2022 et fait une proposition des nouvelles cotisations soumise à la votation de l'Assemblée générale.

Certains montants ne changeront pas, d'autres seront adaptés en fonction de la réalité du terrain. Pour votre information, la cotisation la plus élevée de monte à CHF 600.- (U16-National), ce qui représente CHF 1,88 l'heure d'entraînement (4x 2h/par semaine, 10 mois).

Swiss basketball avait adapté le coût des licences pour la saison 2014-2015, il ne devrait pas subir de modifications.

### **C. MANIFESTATIONS**

#### **1. Rencontres musicales de Bernex**

La Commune de Bernex a été contrainte d'annuler cette manifestation qui devait avoir lieu au début septembre 2020. Nous sommes maintenant inscrits à la participation d'une version allégée qui devrait pouvoir être organisée en septembre 2021. Le thème des « années 80 » est reporté en 2023.

Conséquence : aucune rentrée financière n'a eu lieu durant cet exercice.

#### **2. 24h du basket**

Manifestation annulée. La plupart des équipes inscrites a été remboursée de la finance d'inscription. Il reste encore un montant de CHF 705.- à attribuer. Nous avons reporté

l'achat des équipements qui a déjà effectué pour cette manifestation. Aucune facturation aux sponsors.

### 3. Divers événements

L'organisation du tournoi qualificatif CSJC en tout début de saison a rapporté CHF 4'255.-.

Notre club organisera le Final Four U20 le week-end des 19-20 juin, une estimation de recette buvette a été intégrée dans les actifs transitoires.

## D. CAMPS

### 1. Tiger's Camp

Le camp 2020 a été annulé.

### 2. Camps minibasket

Les deux camps prévus en novembre 2020 et mars 2021 ont été annulé.

### 3. Camp de Leysin

Le camp de Leysin 2020 a été annulé.

## E. PROVISIONS ET FONDS

### 1. Compte provision

La provision a été dissoute.

### 2. Fonds de relève « Prospect »

Le fonds de relève « Prospect » a été utilisé pour financer les activités de cette structure. Il reste actuellement un solde de CHF 8'387,25 qui sera reporté pour la saison prochaine.

### 3. Fonds minibus

Un montant de CHF 5'000.- a été attribué au fonds en prévision de l'achat futur d'un nouveau minibus. Le fonds se monte à CHF 10'000.-, couvert par le montant déposé auprès de la Banque Raiffeisen.

## F. PASSIFS TRANSITOIRES

Ce compte se monte à CHF 51'664,65. Il est composé du montant des indemnités des entraîneurs qui seront versées à fin juin, du déplacement au Tessin de notre équipe U17-N qualifiée pour le Final Four des 19-20 juin et de plusieurs factures qui concernent encore la saison en cours, qui ont déjà été réglées dans le courant juin.

## G. DIVERS

### 1. Impôt fédéral direct (IFD)

Alors qu'en principe nous ne recevons pas d'impôts à payer, un montant de CHF 3'693,25 a été taxé sur les provisions et le résultat de l'exercice 2020.

A noter que nous sommes exonérés des impôts cantonaux (ICC).

### 2. Charges d'administration

Ce poste se monte à CHF 10'075,21. Les frais occasionnés représentent :

- les envois par courrier postal (cotisations, rappels, convocation AGO)
- les enveloppes préimbrées en courrier A que nos entraîneurs reçoivent pour l'envoi des feuilles de match à l'homologation
- les frais informatiques (site internet, logiciel de gestion, encre imprimantes, etc.)

Dans le courant de la saison, nous avons appris que le logiciel « ClubMaker », que nous utilisons depuis 2009 pour la gestion administrative et comptable de notre association, ne serait plus mis à jour et progressivement désactivé. Une nouvelle plateforme sous forme d'une base de données nommée « Fairgate » nous a été suggérée par ClubMaker.

Après examen et discussion, le Comité directeur a décidé de travailler avec Fairgate. Cette plateforme permettra non seulement de pouvoir travailler en réseau avec toutes les personnes du staff, avec des niveaux différents d'accessibilité, elle permettra aussi une gestion administrative très pointue et la tenue de la comptabilité en sera aussi facilitée.

Dans le but d'effectuer cette importante mutation informatique, le Comité directeur a décidé de mandater la société K-Synergie pour prendre en charge ce travail conséquent. Coût : CHF 60.- l'heure (environ CHF 4'000.-).

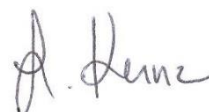
### 3. Shop / Matériel

Le stock de marchandise au 31 mai 2021 est porté au bilan pour un montant de CHF 6'190.-. A satisfaction de nos membres nous pouvons proposer régulièrement des articles en vente à notre boutique et en ligne sur notre site internet.

Pour terminer ce rapport, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de la saison. Je remercie également le Comité directeur, les cadres sportifs et tous les entraîneurs pour leur soutien et collaboration.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions, n'hésitez pas à me contacter soit par courriel : [laurence.k@bernexbasket.ch](mailto:laurence.k@bernexbasket.ch) soit par téléphone (022 777 37 20).

BERNEX BASKET



Laurence Kunz  
Trésorière

Le 14 juin 2021